Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20261013-2026_10_03-DE

2026-10-03

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION 2026-10-03

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, Maire.

Date de la convocation : Le 07 octobre 2026

Sont présents : André LE MAUX, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Jean-Paul DUAULT, Fabrice LE COUÉDIC, Sandrine BLANQUET, Aurélie COLLET, Caroline LE GUYADEC, Camille MOLÉ, Yves CHRETIEN

Secrétaire de séance : Yves CHRETIEN

Délibération relative au frais de fonctionnement du RPI Notre-Dame / Saint-Anne dans le cadre du contrat d'association.

Cette année 39 élèves sont inscrits au RPI.

Sur cet effectif 5 élèves sont domiciliés à Saint Thélo : 5 en primaire.

Pour cette rentrée les frais de fonctionnement s'élèvent à 570 €/ élève de primaire.

Avec ces éléments, le coût de fonctionnement dû par la commune à l'OGEC s'élève donc à 2850 €.

2026-10-03

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20261013-2026_10_03-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE,

Par **11** voix pour, **0** voix contre

- **Valider la somme de 2850 € correspondant aux charges de fonctionnement dues par la commune**

Fait à Saint-Thélo, le 14/10/2026

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
M. Yves CHRETIEN

Le Maire,
Mme Anne-Laure DUEDAL